

Aide-mémoire de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni (30 juillet 1948)

Légende: Le 30 juillet 1948, dans un aide-mémoire adressé aux autorités soviétiques de Berlin, les représentants américain, anglais et français dénoncent les explications fournies par Moscou au sujet du verrouillage des voies d'accès à Berlin.

Source: Notes documentaires et études: Notification identiques faites par les Gouvernements de la République Française, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni au Secrétariat général des Nations Unies concernant Berlin, le 29 septembre 1948. dir. de publ. Présidence du Conseil-Ministère des Affaires étrangères. 09.10.1948, n° 1.002. Paris: La Documentation française. "Aide-mémoire remis à M. Zorin par les représentants de la République Française, des États-Unis et du Royaume-Uni (30 juillet 1948)", p. 12-13.

Copyright: (c) La Documentation française

URL: http://www.cvce.eu/obj/aide_memoire_de_la_france_des_etats_unis_et_du_royaume_uni_30_juillet_1948-fr-60c8af22-8957-491c-a965-c1649ed6f231.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Aide-mémoire remis à M. Zorin par les représentants de la République Française, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, le 30 juillet 1948

Le Gouvernement français a étudié avec la plus grande attention la note remise par le Chargé d'Affaires soviétique à Paris, le 14 juillet. Il a procédé avec les Gouvernements britannique et américain à un échange de vues sur les notes analogues reçues par ces gouvernements. Le Gouvernement français ne saurait admettre l'affirmation de la note soviétique selon laquelle le droit des trois Puissances occidentales à participer à l'occupation de Berlin aurait cessé d'exister. Sans vouloir entamer une discussion détaillée des allégations contenues dans la note de M. Abramov, le Gouvernement français désire marquer immédiatement et de la façon la plus nette qu'il ne saurait accepter la version des faits donnée par le Gouvernement soviétique, ni l'interprétation qui en est tirée.

Quelles que soient les raisons qui ont amené les autorités soviétiques à décider d'entraver les communications entre Berlin et les zones occidentales d'occupation de l'Allemagne, que ces raisons soient de caractère technique, comme il avait été tout d'abord déclaré, ou de caractère politique, comme le laisse entendre la note de M. Abramov, les mesures prises par les Autorités soviétiques de Berlin ont créé une situation anormale et dangereuse, dont il est inutile de souligner la gravité.

La réponse soviétique du 14 juillet ne propose aucune suggestion constructive pour mettre fin à cette situation anormale qui règne dans Berlin. Le Gouvernement français, comme tout gouvernement attaché à la paix, n'en estime pas moins que cette situation est susceptible de règlement. Il ne doute pas que le Gouvernement soviétique partage ce point de vue. La possibilité de négocier n'a jamais été et n'est pas mise en question. Nous avons toujours été disposés à négocier s'il n'y a pas contrainte. De l'avis du Gouvernement français, la meilleure manière de résoudre les difficultés actuelles est de les aborder directement. Le Gouvernement français estime qu'une franche explication entre le Généralissime Staline et vous-même, d'un côté, les représentants de chacune des trois autres Puissances occupantes, de l'autre, permettrait de trouver une solution.

En conséquence, d'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir ménager une entrevue entre le Généralissime Staline et vous-même, d'une part, l'Ambassadeur des Etats-Unis, le Chargé d'Affaires du Royaume-Uni et moi-même, d'autre part, en vue d'examiner la situation qui existe actuellement à Berlin et les questions plus larges qui s'y rattachent.

Moscou, le 30 juillet 1948.